

# Le poids du prénom en héritage, entre assignations sociales et stratégies de reconnaissance

Angèle Smaldone, Antigone Mouchtouris

#### ▶ To cite this version:

Angèle Smaldone, Antigone Mouchtouris. Le poids du prénom en héritage, entre assignations sociales et stratégies de reconnaissance. Remords et honte. Lecture sociologique des sentiments, Le Manuscrit TOPOS, 2016, 9782304046380. hal-03260399

HAL Id: hal-03260399

https://hal.science/hal-03260399

Submitted on 14 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE POIDS DU PRENOM EN HERITAGE: ENTRE ASSIGNATIONS SOCIALES ET STRATEGIES DE RECONNAISSANCE

Angèle Smaldone<sup>1</sup>

Le prénom répond à un phénomène de mode entendu comme la transformation cyclique du goût collectif mais aussi « à une détermination sociale, familiale ou religieuse» (Galland, 2004, p.131). Le prénom est selon la définition de Besnard « un bien gratuit dont la consommation est obligatoire » (Besnard, Desplanques, 1986, p.11) qui peut révéler le sexe, l'origine sociale, l'âge, l'origine géographique ou une appartenance religieuse. Selon Françoise Zonabend « le prénom transmet toujours un message qu'il convient, selon les époques et les cultures, de décoder » (2001, p.49). En tant que marqueur social et identitaire, son choix fait l'objet d'une pression familiale et sociétale. Certains prénoms sont affublés de lourds préjugés qui peuvent compliquer la vie ou même, comme le souligne Jean-François Amadieu, « tracer encore trop souvent les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Doctorante en sociologie 2L2S, Université de Lorraine.

destins de chacun » (2006). Des pièces de théâtre et des films comme *Le prénom*<sup>2</sup>, des romans comme *La revanche de Kévin*<sup>3</sup> ou des sketchs comme celui de *Léon* de Jamel Debbouze<sup>4</sup> se font les échos réguliers de cette problématique.

Néanmoins, certains prénoms sont producteurs d'une honte (et partant d'une véritable souffrance) telle qu'elle pousse certains individus à entreprendre des démarches<sup>5</sup> pour en changer. Mais au-delà de ces cas particuliers, les problématiques du prénom touchent de nombreux enfants et adultes quelle que soit la société dans laquelle ils vivent. Ainsi, Barack Obama déclarait-il en 2004 au Caire « qu'un Américain d'origine africaine et ayant pour nom Barack Hussein Obama ait pu être élu président a fait couler beaucoup d'encre... », attestant, par ces paroles des polémiques sur son deuxième prénom et l'inscription dans un espace et une culture par son lieu de naissance et sa religion.

Chaque individu doit composer avec le poids de son prénom dans l'héritage familial mais aussi dans l'espace social. Quand ce prénom est la cible de moqueries, de mépris, d'injures, de préjugés ou de discriminations, son porteur va éprouver « des réactions émotionnelles

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> De Laporte Matthieu, de la Patellière Alexandre, « *Le Prénom* », pièce de théâtre écrite en 2010 puis adaptée au cinéma en 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> GRAN Iegor, 2015. La revanche de Kevin. Paris : P.O.L.

 $<sup>^4</sup>$  Debbouze Jamel, extrait « Et vous allez l'appeler Léon tous les jours ?... Appelez-le Léon quand il aura 80 piges ? »

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'article 60 du Code civil dispose que « Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom.» Le changement de prénom est également prévu par la loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 relative à la francisation des noms et prénoms.

négatives telles que la honte, la colère ou l'indignation » (Honneth, 1992, p.23).

Axel Honneth précise que « les émotions qui accompagnent l'expérience du mépris pourraient constituer la motivation affective dans laquelle s'enracine la lutte pour la reconnaissance » (Ibid, p.230-231). Nous chercherons d'une part à comprendre comment l'individu se confronte et gère la honte liée à son prénom et, d'autre part, à analyser les raisons qui peuvent le conduire à adopter des stratégies d'invisibilisation (dissimulation du stigmate) ou des stratégies de valorisation (retournement stigmate).

La nomination: une classification permettant une double inscription sociétale et familiale

Une évolution des modes de nomination parallèle à l'extension des fonctions distinctives du nom

Nommer est un besoin vital de l'homme, il lui est lié intrinsèquement<sup>7</sup>. Pour Claude Lévi Strauss, une analogie existe entre le système de classification biologique et le système de classification sociale car les noms propres sont « voisins des noms d'espèces » en ce sens qu'ils « jouent le rôle d'indicatifs de classe » (Lévi-

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Stratégies de « correction du stigmate » par le stigmatisé selon Goffman (Lorcerie, 2003, p. 36)

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Certaines homonymies en sont d'ailleurs révélatrices comme la désignation par un même mot pour le corps et le nom par des tribus au Tchad ou la nomination « biblique» du premier homme, « Adam » signifiant « l'humanité».

Strauss, 1962, p.268). Selon lui, « on ne nomme donc jamais : on classe l'autre » (Ibid., p.240).

Les modes de désignation et de transmission varient fortement selon les cultures mais répondent à des fonctions communes et universelles.

Les fonctions du nom, selon Jacques Frédry (2009), sont d'intégrer (reconnaissance et insertion d'un individu dans une société et son histoire), d'interpeller (mise en relation à l'Autre), de se référer (facilitation du dialogue par identification des personnes) ou de porter un message (message imposé avec lequel l'individu compose).

Par ailleurs, le mode de désignation des personnes a fortement évolué au cours des siècles. En Europe, le passage d'un nom unique à un nom à deux éléments (prénom plus nom) s'est effectué progressivement sous l'influence d'évolutions sociales et politiques<sup>8</sup> qui ont entraîné une stabilisation des noms de famille. Les prénoms quant à eux ont bénéficié d'une relative liberté dans leur mode d'attribution et se sont modifiés au cours du temps tout en restant comme le souligne

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> MENANT, François, 2010-2011. Les sociétés européennes au Moyen-Age: modèles d'interprétation, pratiques, langages. Séminaire, ENS. Cet auteur situe la généralisation du 2° élément au XII° siècle et sa fixation héréditaire à partir du XIII° siècle et nous en expose plusieurs raisons: réduction du nombre des noms de baptême dû à la christianisation, attribution de surnoms aux nobles liés à leur domaine, utilisation nécessaire d'une plus grande précision pour la transmission des héritages, circulation des hommes plus aisée et fréquente et surtout exigence d'identification par l'administration pour recenser les contribuables parallèlement à la diffusion de l'écrit.

Christian Bromberger « un système onomastique comportant une double grille de lecture de la société et de la culture dont il participe ». « D'une part, un système classificatoire... selon lesquels une société regroupe et distingue les individus ; c'est de l'autre, un système de symboles dont l'analyse dévoile les valeurs et les enjeux qui se greffent sur l'identité individuelle et collective » (Bromberger, 1982).

Ce classement permet d'identifier l'individu dans l'espace social. Le prénom peut refléter à la fois le capital économique (par exemple la classe sociale) et le capital culturel (les préférences, les goûts par exemple) des parents d'un individu mais aussi influer le capital social (« ses relations<sup>9</sup> ») de celui-ci. Le prénom entre dans la catégorie de ce que Bourdieu nomme « le capital symbolique » (Bourdieu, 1994) car il est l'interface de la relation avec autrui. De plus, ce sociologue précise que le capital social peut se transformer en capital économique et vice-versa (Bourdieu, 1984, p.56). On comprend dès lors que le choix du prénom puisse relever d'enjeux sociétaux et familiaux.

Le prénom comme marqueur social

Il y a un lien entre la fixation des prénoms et la construction des États nations<sup>10</sup>.

•

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Bourdieu, 1984, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Figure allégorique de la République, la Marianne est composée de deux prénoms Marie et Anne qui étaient très répandus au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quant à la capitale italienne, selon la légende, elle doit son nom à Romulus qui identifiait l'un des enfants sauvés par une louve. Ces exemples nous montrent des prénoms devenus

Selon les États et les temps historiques, les prénoms ont été utilisés de façons différentes : soit comme facteur différenciateur soit comme facteur intégrateur<sup>11</sup>. De nombreux pays disposent actuellement de listes noires de prénoms<sup>12</sup> et d'autres discrimineraient les prénoms sur une base ethnique<sup>13</sup>.

En France, un élargissement du stock des prénoms a eu lieu en deux siècles, celui-ci passant de « quelques centaines à plus de trois mille » (Zonabend, 2001, p.44) et parallèlement, une déconcentration des prénoms s'est opérée<sup>14</sup>.

Aujourd'hui, la tendance est à l'individualisation du prénom et une législation plus permissive depuis 1993 « a entériné une liberté presque totale des parents » (Galland, 2004, p.132). D'autre part, le prénom est de

symboles de l'identité nationale et qui suscitent un attachement affectif du peuple.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Pour différencier, le régime nazi a imposé aux juifs avant le port de l'étoile jaune d'avoir un prénom hébraïque issu d'une liste pré établie. Pour intégrer, la France ou du moins ses employés communaux ont francisé les prénoms des enfants de parents étrangers jusque dans les années soixante-dix.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Certains sur des critères religieux stricts comme l'Arabie Saoudite, d'autres comme la Nouvelle-Zélande pour limiter les inventions trop farfelues (interdiction des numéros, ...).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ce serait le cas des prénoms berbères, amazighs ou hébraïques au Maroc. Les autorités marocaines s'en sont défendues en arguant la promulgation de la nouvelle loi sur l'état civil de 2003 annulant les listes des prénoms autorisés et en invoquant des problèmes de communication et d'information des officiers d'état civil.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Baptiste Coulmont révèle que « les prénoms Marie pour les filles ou Jean ou Pierre pour les garçons nommaient à eux seuls un cinquième des enfants, alors qu'aujourd'hui un prénom qui a un grand succès ne nomme plus que 2% des enfants pour une année donnée<sup>14</sup> ».

plus en plus utilisé comme mode d'interpellation dans la sphère professionnelle en supplantant l'usage du nom. Si utiliser le prénom dénote une proximité affective ou spatiale il n'en reste pas moins qu'il demeure un identificateur de classe sociale<sup>15</sup>. Or comme le souligne Elias «l'évolution sociale vers un plus haut degré d'individualisation ouvre à l'individu la voie de certaines spécifiques satisfaction formes de 011 d'accomplissement en même temps que d'insatisfaction et d'échec... La plus grande liberté de choix et l'augmentation des risques vont de paire » (Elias, 1987, p. 178-179, 240-241). Ainsi, le choix du prénom en tant que « symbole nominal » sous lequel un individu a été enregistré à la naissance répond à la fois à la question pour l'individu « de savoir qui il est à ses propres yeux» mais « montre en même temps qui l'on est aux yeux des autres ».

Le prénom comme marqueur généalogique et d'appartenance

Le prénom est une composante essentielle de l'identité d'un individu qui apparaît comme le révélateur d'un projet familial. Celui-ci peut être celui stratégique de positionner l'enfant dans une inscription territoriale

\_

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> A ce sujet, les recherches récentes montrent que la diffusion verticale des prénoms (des classes sociales favorisées vers les classes sociales défavorisées) est remise en cause.

en vue de sa légitimation par le biais d'une francisation du prénom<sup>16</sup>.

Or, il semblerait qu'aujourd'hui selon Jean-Gabriel Offroy le souci de différenciation prime sur celui d'intégration<sup>17</sup>. Pourtant, cette donnée est à relativiser comme l'affirme Berthelot, le choix du prénom répond à un double mécanisme de conformisme pour ne pas exclure l'enfant de sa communauté d'appartenance et de distinction pour des raisons identitaires (Berthelot, 2004). De nombreux parents issus de la « diversité<sup>18</sup> » font le choix de prénoms « transnationaux » pour leurs enfants (issus de couples mixtes ou non) ce qui traduirait un compromis entre maintien des traditions et volonté d'intégration dans la société<sup>19</sup>. Plus des trois

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Après la Seconde Guerre mondiale, ce phénomène se traduit par une simple modification orthographique ou par une francisation lors d'une naturalisation. Selon Coulmont (2011, p. 28-29), un quart des naturalisés en 1960 contre un vingtième dans les années 2000 ont fait cette demande qui concerne le prénom plus de neuf fois sur dix.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> OFFROY Jean-Gabriel, 2001, Prénom et identité sociale. Du projet social et familial au projet parental, in Clerget, 2001, p. 91.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> L'article 1 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) nous donne une définition : « La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités ... elle constitue le patrimoine commun de l'humanité ».

Le terme de « diversité » présente une telle multitude de définitions que certains sociologues, comme Olivier Masclet, pensent que son utilisation est à manier avec précaution car elle pourrait aboutir à catégoriser les identités et à propager les stéréotypes et les préjugés. (Masclet, 2012, p. 100-101).

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Ce phénomène est plus prononcé pour les filles. Diverses raisons peuvent en être avancées (stock plus large de prénoms féminins, attribution au garçon de maintenir une lignée ethnique, identitaire, religieuse, ...).

quarts des requérants (environ 3000 par an) pour une demande de changement de prénom ont, au moins, un parent né à l'étranger. Ce phénomène toucherait principalement la population issue de la diversité avec des demandes de francisation ou de défrancisation. Il s'agirait alors d'avoir un prénom en adéquation avec l'identité souhaitée, choisie et vécue par l'individu<sup>20</sup>. Or, cette identité se construit au cours de la vie et particulièrement lors de l'enfance et l'adolescence et peut se modifier à plusieurs reprises, en passant d'une identité assignée dévalorisée à une identité revendiquée et sublimée. Certains artistes comme Claude Barzotti relate de façon autobiographique ce cheminement de construction identitaire passant d'un «j'aurais voulu m'appeler Dupond » à « Je suis rital » (Galloro, 2015). L'exemple de l'acteur Kad Merad, qui se déclare à moitié algérien et à moitié français<sup>21</sup>, semble suivre un cheminement semblable. En 2009, il tourne L'Italien<sup>22</sup>, film qui retrace le parcours de Mourad Ben Saoud, qui se fait passer pour Dino Fabrizzi aux yeux de son patron mais aussi de sa compagne et dont la double identité intenable va être révélée. Cette histoire résonne

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> L'exemple de Bill de Blasio, actuel maire de New York est très parlant, ayant changé de prénom (Bill est son surnom) et opté pour le patronyme de sa mère d'origine italienne; il a poursuivi son choix d'attachement à ses racines italiennes à travers l'attribution des prénoms de ses enfants.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Né en Algérie, d'un père Algérien et d'une mère berrichonne, il a grandi en France.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Baroux Olivier, « l'Italien », Dossier pédagogique du film, 2010.

comme un écho à celle de l'acteur et de son père<sup>23</sup>. Ce dernier s'étant fait appelé « Rémi » à son arrivée en France et dont la femme française a choisi des prénoms arabes pour ses enfants un peu contre son gré. En premier lieu, nous pouvons dire que la génération des parents de l'acteur, nous montre une double inscription du prénom : pour son père, comme une inscription dans une société (dans les années 60, la francisation du était réputée comme permettant prénom intégration plus aisée) et pour sa mère, comme une intégration dans une lignée familiale (respect des origines). En second lieu, des confidences de l'acteur sur sa jeunesse, nous conduisent à évoquer le patronyme comme un composant identitaire fort sous un triple angle.

Le prénom peut se révéler gênant et honteux (à 18 ans, il transforme son vrai prénom Kaddour en François Kaddour afin de draguer une fille<sup>24</sup>). Le prénom peut être aussi manipulable et répondre à des stratégies d'invisibilisation ou de valorisation (au début des années 80, il utilise un diminutif et se fait appeler Mister Kad<sup>25</sup>); d'autre part, il indique comment, dans sa fratrie, chacun a composé avec son prénom en mettant en place des stratégies soit d'invisibilisation soit de valorisation de leur prénom selon leur milieu

.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Macon Véronique, « Emmenez-moi chez Kad Merad », L'OBS, 22.08.2012.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Carrière Christophe, « Kad Merad: "Ma grande angoisse, c'est de lasser le public" », L'Express, 14.07.2010.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Spira Alain, « Kad Merad : fortissimo », Paris Match, 19.07.2010.

professionnel<sup>26</sup>). Enfin, le prénom peut produire des discriminations (son prénom est selon lui à l'origine du refus de l'attribution de certains rôles toutefois, il a choisi un prénom arabe pour son fils sans doute parce que selon lui « nier ses origines est une erreur » et que ce handicap peut se transformer en avantage selon le contexte<sup>27</sup>).

De la honte et du stigmate à la lutte pour la reconnaissance

#### La gestion de la honte

Depuis les années 1970, l'étude des prénoms est devenue un champ prolifique de la sociologie<sup>28</sup>.

Des études scientifiques complètes dans le champ scolaire<sup>29</sup> ont été basées sur les prénoms des élèves comme révélateur de leur origine sociale et ethnique afin de contrecarrer l'interdiction des statistiques ethniques. Dans leur grande majorité, les élèves témoignent avoir subi des jeux de mots, des moqueries

.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Op. cit., L'express : « Mon frère est assureur, il s'appelle Karim. Il a une tête on ne peut plus "française". Sur sa carte de visite, il est écrit: "K. Merad"... Ma sœur Yasmina, tout le monde l'appelle Mina. Mon autre frère, Reda, est un peu plus typé, mais il tient un bar, vit la nuit, et, dans son milieu, Reda, ça fait classe. »

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Op. cit., L'Express : « Mais, là-bas, on était considérés comme des petits Blancs. Heureusement qu'on avait des prénoms algériens! »

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>Ainsi, le livre *La cote des prénoms* de Besnard est consulté par de nombreux futurs parents. L'étude annuelle de Coulmont sur les liens entre le prénom et la fréquence des mentions TB au bac est reprise par de nombreux médias. http://coulmont.com/blog/.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Par exemple: FELOUZIS, Georges, LIOT, Françoise, PERROTON, Joëlle, 2005. *L'apartheid scolaire*. Paris: Éd. du Seuil.

sur leurs prénoms mais quand ceux-ci touchent leurs origines, l'émotion et la sensibilité semblent être plus fortes presque épidermiques. Ainsi, des remarques parfois anodines provenant d'élèves ou d'enseignants sur un prénom peuvent avoir un impact sur l'enfant qui va faire l'expérience d'une identité négative de l'image de soi à travers le sentiment de honte. Comme le souligne, Hanna Maleska-Peyre, « ce sont surtout les messages de personnes ou des groupes de référence qui nous valorisent ou qui nous dévalorisent, qui engagent notre affectivité et qui peuvent atteindre notre jugement et éveiller des sentiments de culpabilité. » Elle relate l'exemple d'une élève espagnole qui a très mal réagi quand l'institutrice lui a dit « ton prénom est peu commun<sup>30</sup>».

Comme l'énonce Vincent de Gaulejac « dans la relation à autrui, la honte "interpelle" le sujet en lui demandant de se situer, non plus seulement...par rapport à lui-même, mais par rapport à la communauté sociale » (De Gaulejac, 1996, p. 159). Elle est selon lui à la fois reconnaissance de la primauté du regard des autres, possibilité de partage d'une communauté de valeurs et enfin participation à la construction de l'identité du Sujet confronté aux normes sociétales et à l'affirmation de sa singularité. En ce sens, la honte est à la fois exclusion et inclusion mais avant tout agent de socialisation.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Maleska-Peyre Hanna, Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires, Chapitre IV, p. 111-141 in CAMILLERI, Carmen & Al., 1990. *Stratégies identitaires*, Paris, PUF.

Pour Laurent Labrune, la honte questionne d'une part les frontières entre l'individu et la société et d'autre part l'identitaire. Il désigne l'adolescence comme une période « de honte au quotidien » où l'adolescent explore ce que Goffman nomme « la présentation de soi » à travers des personnages qu'il crée, façonne et change<sup>31</sup>. Ces rôles qu'il endosse peuvent s'exprimer à travers les appellations qu'il se donne ou qu'il donne à ses camarades<sup>32</sup>. Internet a amplifié ce phénomène de ieu de rôles. En créant des identités virtuelles. l'internaute se dévoile ou se voile aux autres à travers un pseudonyme<sup>33</sup> (qui permet d'éviter toute homonymie) qu'il fabrique et qu'il change à sa guise tout en lui garantissant un relatif anonymat. L'utilisation de « faux noms » (étymologie de pseudonyme), auparavant réservée aux artistes, devient aujourd'hui le lot de tout un chacun. Internet crée désormais ses propres stars avec leur pseudonyme pour nom de scène. De plus, l'alter ego virtuel à « l'identité éclatée » est dépassé par « son ombre numérique<sup>34</sup> » (la majorité des données sur Internet concernant un individu n'ont pas été produites

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Labrune Laurent, 2014. La honte dans la vie quotidienne, création de soi et personnage social. In Raoult & Labrune, 2014, p. 48-76.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Les interpellations ethniques (de type « négro », ...) sont fréquemment utilisées entre jeunes mais souvent sous le ton de la plaisanterie amicale. (Felouzis, Liot, Perroton, 2005, 69-71); ( van Zanten, 2001, p. 338-344).

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> (Martin, 2006). Cette chercheuse qualifie le pseudonyme (nomen falsum) « de masque identitaire » (p. 14) qui « contrairement au "nomen proprium" qui est le "soi" nommé par l'autre et pour l'autre, est le "soi" nommé par soi et pour l'autre ». (p. 159).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Fogel, Patino, 2013, p. 34.

par lui mais par le système numérique) ce qui pose question sur le contrôle de cette identité.

La honte peut conduire certaines personnes telles celles originaires des Antilles à souffrir selon Philippe Chanson d'une « douleur pathologique » (Chanson, 2008, p. 15) due à leur patronyme.

Ce chercheur estime que la proportion de personnes touchées par cette problématique s'élève entre 5 à 10 % de la population actuelle des Antilles et de Guyane. En effet, lors de l'abolition de l'esclavage, certains noms ridicules (comme « Satan », « Bonnarien »,...) ont été affranchis (auparavant ceux-ci attribués aux disposaient que d'un prénom ou d'un surnom) par des commis de mairie (qui n'avaient pas le droit d'utiliser les noms en vigueur en France métropolitaine). Ils leur ont blessure identitaire et les ainsi infligé une condamnés à la transmette en héritage à leurs descendants.

Une pratique culturelle des Antilles et de certains pays africains consistant à utiliser le calendrier comme source d'inspiration pour le choix d'un prénom (on trouve ainsi des personnes prénommées « Fetnat » pour fête nationale, « Toussaint », …) peut aussi être productrice de honte.

Pourtant, relativement peu de personnes font les démarches pour changer de patronyme. Cela peut s'expliquer par le fait, comme l'énonce Boris Cyrulnik, qu' « on partage son plaisir, on exprime sa colère, on cache sa honte » (Cyrulnik, 2010, p. 35). Des classiques

de la littérature<sup>35</sup> nous parlent de la honte que celle-ci soit enfouie dans l'intime de l'être, qu'elle s'exprime par une fuite ou par une dissimulation. Les personnes ayant honte de leur prénom peuvent alors dissimuler leur sentiment pendant très longtemps et l'exprimer une fois adulte « J'ai souffert de mon prénom typé arabe quand j'étais adolescente, moi je ne voulais surtout pas être remarquée alors pour mes enfants j'ai choisi des prénoms plus passe-partout comme Adam (Khedidja, 42 ans, Nancy) » ou le modifier « quand je ne connais pas les gens, je dis toujours que je m'appelle Axelle, je me fais appeler comme ça au boulot, déjà dans mon CV ça passait mieux (Aysel, 43 ans, Nancy) ».

### De la catégorisation ethnique à la discrimination

Certains sociologues<sup>36</sup> s'accordent pour dire que des catégorisations ethniques s'exercent à l'école mais celles-ci ne se traduiraient pas en discriminations. Ainsi, la plupart des études montrent qu'à catégorie sociale équivalente, les élèves obtiennent les mêmes résultats quelles que soient leurs origines ethniques (Vallet, Caille, 1996).

Toutefois, en permettant une identification ethnique et une identification de classe sociale, certains prénoms auraient des répercussions sur les préjugés des maîtres,

\_

<sup>35</sup> ERNAUX Annie, 1997. La honte. Paris : Gallimard.

JAMES Conrad, 1988. Lord Jim. Paris: Gallimard.

KAFKA Franz, 1990. La métamorphose, Paris : Gallimard.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Un exemple parmi tant d'autres : LORCERIE Françoise, 2003, L'école et le défi ethnique, INRP.

leurs attentes et même leurs propositions d'orientations. Une étude menée par Massicot et Thomas (2008) a cherché à savoir si l'origine ethnique avait une influence sur le pronostic de réussite dans deux voies, la seconde générale et technologique et la seconde Pro. Pour cela, les chercheurs ont demandé à 61 enseignants de troisième au collège de se prononcer sur la réussite de quatre élèves Ali/Youssef et Thomas/Kévin en activant l'origine ethnique des élèves au moyen de prénoms « musulmans » mais aussi en vérifiant au préalable par pré-test que Youssef et Kévin respectivement perçus comme étant issus d'un milieu social moins favorisé qu'Ali et Thomas. Nous ne pouvons retranscrire ici les détails de cette étude mais nous en reprendrons les conclusions: « Ainsi, les professeurs n'ont pas orienté davantage un élève prénommé Youssef en seconde Pro qu'un élève prénommé Kévin, mais ils ont tout de même attribué une chance supérieure à Youssef, que celle attribuée à Kevin, pour réussir dans cette voie » (Massicot & Thomas, 2008, p.49). Les auteurs y voient une activation automatique du stéréotype lié à l'origine ethnique en justifiant leur choix par le fait que Youssef bien qu'ayant les même potentialités que Kévin, mérite ce qu'il attend et réussira mieux dans cette voie.

Pourtant, ils oublient que le choix des prénoms n'est pas anodin et lourd de conséquences. Nous pourrions envisager que ces résultats soient en partie la conséquence des préjugés liés au prénom Kevin et corroborait de ce fait ce passage du roman La revanche de

Kévin précédemment cité : « Un Kevin ne peut pas, n'a pas le droit d'être un intellectuel. Il peut être prof de muscu, ... mais intellectuel – impossible. Par son prénom même, Kévin indique une extraction bassement populaire<sup>37</sup> ».

Fabienne Ferrerons (2014) a réalisé une étude portant sur plus d'une centaine de bulletins de notes au collège. Elle a ainsi remarqué qu'à notes égales, le qualificatif de « sérieux » était plus attribué aux porteurs de prénoms d'origine européenne qu'aux autres, révélant ainsi une inégalité dans l'appréciation.

À l'âge adulte, les porteurs de prénoms « non européens » peuvent se voir discriminés à l'embauche mais aussi dans l'exercice de leur profession. Une étude de l'INSEE de 2009 évaluant la discrimination à l'embauche pour un poste d'informaticien à l'encontre des jeunes en Île-de-France à travers deux dimensions : l'effet du genre et l'effet de l'origine (française, maghrébine, africaine subsaharienne et asiatique) met en évidence des fortes discriminations à la fois selon le genre et selon l'origine (Petit et al., 2013). Nous ne retiendrons ici que l'origine (activée à partir d'un prénom et d'un nom à consonance étrangère) comme critère discriminant. Ainsi quel que soit leur genre, les Français d'origine étrangère ont une probabilité plus faible d'accéder à un entretien d'embauche.

La discrimination la plus faible touche les hommes d'origine marocaine. Le coefficient de discrimination

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Gran Iegor, Op. cit., p. 23.

double pour les autres origines. Ainsi, le candidat d'origine sénégalaise voit son taux de succès se réduire de 13,9 points par rapport au candidat d'origine française et le candidat le plus fortement discriminé est celui d'origine vietnamienne. L'Observatoire des discriminations en 2006 démontrait que 83 % des fils d'ouvriers portant un prénom d'origine maghrébine sont restés ouvriers comme leur père alors que la moitié des fils d'ouvriers au prénom à consonance métropolitaine ont connu une ascension sociale (Amadieu, 2006).

Les employeurs sont incités à signer et respecter la charte de la diversité<sup>38</sup> (lancée en 2004) tout en ayant l'interdiction de recenser des informations personnelles des employés comme l'origine. Le *curriculum vitae* anonyme semblait être une solution à cette impasse<sup>39</sup>.

Pourtant, une étude (Behaghel, Crepon, Le Barbanchon, 2011) affirme que le CV anonyme pénaliserait plus les candidats « issus de l'immigration et/ou résidant dans les zones urbaines sensibles<sup>40</sup>.»

Il n'en reste pas moins que la justice est régulièrement saisie par des employés discriminés à

<sup>38</sup> http://www.charte-diversite.com/

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> L'incertitude sur son efficacité a conduit à l'abandon de la loi sur les CV anonymes votée en 2006 (mais jamais appliquée), pourtant fortement souhaitée par l'Observatoire de discriminations.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Avec un CV nominatif, les probabilités d'obtenir un rendez-vous sont de 1 sur 10 pour ce candidat contre 1 sur 8 pour un candidat « lambda ». Avec un CV anonyme cette probabilité serait seulement d'une sur 22. Certains employeurs se montreraient plus compréhensifs face aux carences d'un CV lorsqu'ils ont des informations sur l'origine du candidat.

l'embauche ou dans l'exercice de leur profession. Ainsi, certains employeurs peuvent parfois imposer à leurs salariés d'opter pour un prénom francisé, ce qui caractérise alors une discrimination fondée sur l'origine.

# De l'invisibilisation à la valorisation : entre assignation et stratégies identitaires

Certains adultes, vont faire le choix de franciser leur prénom pour des raisons diverses : faciliter la prononciation, éviter les moqueries, exprimer son respect pour la société d'accueil et surtout obtenir plus facilement un emploi.

Ces demandes de francisation sont en baisse constante et révèlent une grande disparité selon l'origine<sup>41</sup>. D'autres, font d'ailleurs le choix de défranciser leur prénom. Pour Nacira Guénif-Souilamas, « les descendants de migrants ne pensent plus que l'assimilation passe par l'acculturation. Et qu'il faille effacer toute référence à l'origine, au parcours migratoire<sup>42</sup> »; elle y voit là « une manifestation d'une nouvelle résistance à l'assimilation<sup>43</sup> ».

Sans pouvoir affirmer cela, nous pouvons à la suite de Jean-François Bruneaud, supposer que la recrudescence depuis 1997 de prénoms marqués

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Elles représentaient 13,7% en 1995 contre 5,7% en 2005 des procédures de naturalisation et de réintégration (dont 21.2% enclenchées par des Cambodgiens contre 1.3 % par des Marocains). Durox Solenne, « Changer de nom ? Non! », L'express, 12.10.2006.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Rotman Charlotte, « Prénoms : la troisième génération », Libération, 4.12.2002.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Durox Solenne, Op. cit.

ethniquement et religieusement signerait pour l'individu « une défense pacifique et symbolique de sa fierté et de son honneur <sup>44</sup>».

Ce phénomène n'est pas exclusivement observable chez des descendants d'immigrés « maghrébins ». Certains descendants de juifs souhaitent aller plus loin que l'attribution d'un prénom à consonance hébraïque (Bahloul, 1985). En effet, après la Seconde Guerre mondiale, nombre de survivants à la Shoah ont francisé leurs noms par peur des persécutions futures. Or, leurs descendants souhaitent retrouver la judaïté de leur nom ce que la loi française leur interdit. Cette interdiction comme les modalités d'adoption de la loi sur la transmission du nom de la mère (qui favorise la survie des noms français) témoignent selon Nicole Lapierre que « même les avancées progressistes du droit de la nomination s'accompagnent d'une réaffirmation de son ancrage national » (Gelet et Lalande, 2009).

Ce retour aux origines peut paraître paradoxal car si à l'école les discriminations liées à l'origine ethnique des prénoms ne peuvent être globalement retenues comme significatives, il n'en est pas de même pour celles liées à l'embauche.

Nous pouvons affirmer que le choix d'un prénom n'est pas anodin<sup>45</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> BRUNEAUD Jean-François, 2005. Chroniques de l'éthnicité quotidienne chez les maghrébins français, Paris : L'Harmattan, p. 207

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Parfois, des traumatismes vécus dans une société signent le déclin d'un prénom. Ainsi, l'attribution du prénom Charlie a baissé de 59% chez les filles et de 83% chez les garçons en 2015 à Paris.

Il peut d'ailleurs transmettre un message politique ou être interprété comme tel<sup>46</sup>. L'appellation du Front national en Rassemblement Bleu Marine pour la campagne présidentielle de 2012 n'aurait-il pas contribué ainsi à la dédiabolisation de ce parti ?

Les campagnes «Je suis...» suivi d'un prénom fleurissent sur Internet.

Cette utilisation comme accrochage affectif ou comme campagne publicitaire semble être à son apogée. Toutefois, certaines appellations comme le nom des quartiers se transforment en stigmate social. Certaines écoles regroupent ainsi un pourcentage élevé d'enfants d'immigrés. L'actualité fait l'écho des demandes de mixité sociale à l'école et des mesures en ce sens sont programmées par la politique éducative<sup>47</sup>.

Mais comment pourrait-on réussir une mixité sociale et ethnique à l'école alors que la mixité territoriale n'existe pas ? Celle-ci ne sera-t-elle pas la résultante d'un tri social et ethnique ? L'État faisant ainsi ce qu'il condamne par ailleurs, ne participerait-il pas à la propagation des préjugés ethniques ?

LeParisien.fr, « Attentats : à Paris, le nombre de bébés appelés «Charlie» en chute libre », 13.01.2016.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> On se souvient ainsi du cas de cet enfant prénommé « Jihad » allant à l'école, vêtu d'un tee-shirt avec la mention « je suis né le 11 septembre, je suis une bombe ».

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> BO du 8 janvier 2015, Circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré circulaire n° 2014-181 du 7-1-2015 (NOR MENE1429004C).

Enfin, un glissement du discours s'est tendancieusement opéré : le vocable « enfants d'immigrés » étant subrepticement supplanté par celui « d'enfants musulmans ». Certains sociologues comme François Dupaire et Béatrice Mabillon-Bonfils énoncent qu'il y a de « l'islamophobie dans l'école et par l'école<sup>48</sup> » en se basant sur le pourcentage d'élèves musulmans ou sur des copies tests qui montreraient que les porteurs de prénoms musulmans seraient moins bien notés que les autres.

Ce faisant, ils réclament une mixité sociale à l'école. Or, cette dernière ne serait plus ethnique mais religieuse. Cette collusion entre religion et inégalités scolaires semble être dangereuse et contradictoire puisqu'elle met la religion au cœur de la politique éducative alors que la laïcité l'en avait éloignée, non sans mal.

#### Références bibliographiques :

AMADIEU, Jean-François, 2006. Olivier, Gérard et Mohammed ont-ils les mêmes chances de faire carrière ?, *Observatoire des discriminations*.

BAHLOUL, Joëlle, 1985. Noms et prénoms juifs nordafricains, *Terrain*, n° 4, pp. 62-69.

BEHAGHEL, Luc, CREPON Bruno, Le BARBANCHON, Thomas, 2011. Évaluation de l'impact du CV anonyme, Ecole d'économie de Paris-Inra, Crest et J-Pal Europe.

.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Jarraud François, « Fatima moins bien notée que Marianne ? », Le café pédagogique, 11.01.2016.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Ce pourcentage atteignant 95 % par endroit.

BERTHELOT, Jean-Michel, 2004. Le choix du prénom. Des régularités statistiques aux mécanismes cognitifs, Revue européenne des sciences sociales, Tome XLII, n°129, pp. 13-21.

BESNARD, Philippe, DESPLANQUES Guy, 1986. Un prénom pour toujours. La cote des prénoms hier, aujourd'hui et demain. Paris : Balland.

BOUDON, Raymond, 2003. Philippe Besnard (1942-2003). Revue française de sociologie, Vol. 44, p. 1-4.

BOURDIEU, Pierre, 1984. *Questions de sociologie*. Paris : Les Éditions de Minuit.

BOURDIEU, Pierre, 1994. Raisons pratiques. Paris : Seuil.

BOZON, Michel, 1987. Histoire et sociologie d'un bien symbolique, le prénom. *Population*, 42 année, n°1, p. 83-98.

BROMBERGER, Christian, 1982. Pour une analyse anthropologique des noms et des personnes, Revue Langages, 16e année, n°66, p.103-124.

CHANSON, Philippe, 2008. La blessure du nom. Une anthropologie d'une séquelle de l'esclavage aux Antilles-Guyane. Louvain : Academia-Bruylant.

CLERGET, Joël 2001. Son nom de bébé...Nomination et choix du prénom, ERES N°19.

COULMONT, Baptiste 2011. Sociologie des prénoms. Paris : La Découverte

CYRULNIK, Boris, 2010. Mourir de dire: la honte. Paris: Odile Jacob.

DE GAULEJAC, Vincent 1996. Les sources de la honte. Paris : Desclée de Brouwer.

ELIAS, Norbert, 1987. La société des individus. Paris : Fayard.

FERRERONS, Fabienne, 2014. Les discriminations à l'école : du déni à la lutte contre les discriminations, Master 2 Inégalités et discriminations.

FOGEL, Jean-François, PATINO, Bruno, 2013. La condition numérique. Paris : Grasset.

FREDRY, Jacques, 2009. Le nom, c'est l'homme. Données africaines d'anthroponymie. L'homme, n°19.

GALLAND, Olivier, 2004. Le prénom: un objet durkheimien? Revue européenne des sciences sociales, Tome XLII, p. 129-134.

GALLORO, Piero-D., 2015. *Je suis rital et je le reste...* Expertise de l'inclusion italienne (en)chantée ou la transformation spectaculaire d'un monstre. *Volume* n°12/1.

GELET, Stany, LALANDE, Aude, 2009. Déplacés, déplacer, Entretien avec Nicole Lapierre. *Vacarme*, n°47, p. 4-12.

HONNETH, Axel, 1992. La lutte pour la reconnaissance. Paris : Gallimard, coll. Folio essais.

LEVI-STRAUSS, Claude, 1962. L'individu comme espèce. In La pensée sauvage. Paris : Plon.

MARTIN, Marcienne, 2006. Le pseudonyme sur Internet: une nomination située au carrefour de l'anonymat et de la sphère privée. Paris : L'Harmattan, coll. Langue et parole.

MASSICOT, Christel, THOMAS, Gérard, 2008. *Inégalités scolaires et origine ethnique, lien de cause à effet ou simple coïncidence?* Une étude des stéréotypes. TER, Université de Proyence.

MECHIN, Colette 2006. La fonction prénominale. *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 37-2 [URL: http://rsa.revues.org/579]

PETIT, Pascale & Al, 2003. Discrimination à l'embauche : les effets du genre et de l'origine se cumulent - ils systématiquement ? *Économie et statistique*, N 464-465-466.

RAOULT, Patrick Ange, LABRUNE, Laurent 2014. La honte à l'adolescence, De l'affect au lien social. Paris : Éditions In Press.

VALLET, Louis-André, CAILLE, Jean-Paul 1996. Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Les dossiers d'Éducation et Formations, 67, MEN.

ZONABEND, Françoise, 2001. Prénom, temps, identité. *Spirale*, n° 19, p. 41-49.